

des sommets. Nous n'avons donc pu commencer la construction qu'en avril de l'année dernière.

Mais la facture qui nous était proposée, lorsque l'on a procédé aux recalculations, s'est révélée beaucoup plus considérable que les 14 millions que nous vous présentons. Nous avons alors demandé un nouveau coup de rabot à nos services. Celui-ci a été apporté, comme quoi il était salutaire de ne pas enregistrer purement et simplement les propositions de hausses qui nous étaient faites et, lors de cet examen, une des cellules a pu être évitée, il s'agit de la production de vaccins anti-aphteux. Il est apparu que nous pouvions, compte tenu de la science dans ce domaine, faire *in extremis* l'économie de cette construction d'où une économie de l'ordre de 1,450 million de francs. Bref, au total, après cet examen serré, et votre commission a pu s'en rendre compte lors de la consultation du rapport complémentaire que nous lui avons fourni, nous sommes arrivés à un prix qui est calculé juste et je suis heureux qu'à l'unanimité, dans le cadre de la commission, vous ayez reconnu le bien-fondé de la proposition que vous fait le Conseil fédéral.

On me pose une question aimable du côté du député du Jura, quant à savoir si le Conseil fédéral, dans cet ordre de civilisation où beaucoup de valeurs sont inversées, accorderait plus d'importance aux petites bêtes qu'aux bonnes gens, et si, dans son jugement des valeurs, la santé des animaux prendrait le pas sur la santé des êtres humains. Il est bien clair que la santé des uns et des autres nous préoccupe, mais il se trouve qu'en matière de santé des animaux les dispositions du droit applicables en Suisse font obligation essentiellement à la Confédération de prendre en compte ces éléments, ce qu'elle a fait en vous proposant la construction de cette nouvelle institution en 1985: la loi sur les épizooties, telle qu'elle existe actuellement en son article 42, obligeait le Conseil fédéral à faire des propositions pour la mise sous toit d'une institution de recherche. C'était un devoir légal auquel le Conseil fédéral ne pouvait pas échapper puisqu'il avait été créé par vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Tout autre est la situation de la santé humaine puisque pour l'hygiène des denrées alimentaires, ce sont essentiellement les cantons qui assument la responsabilité, comme pour la santé publique, de sorte qu'il paraissait possible à la Confédération de s'éviter la construction d'un institut de chimie analytique appliquée pensant que, grâce notamment à des ententes intercantionales, cette tâche pourrait être assumée par les cantons, à charge pour la Confédération, le cas échéant, d'un appui financier sous la forme de subventions.

Le Conseil des Etats l'entend autrement, puisque cette motion a été acceptée au corps défendant du Conseil fédéral. Il faudra voir en effet ce que le Conseil national décidera et si le Conseil fédéral, comme cela lui arrive assez souvent ces derniers temps, se trouvera ainsi contraint à une dépense qu'il souhaitait éviter, du moins partiellement. Au total, il ne s'agit donc pas du tout d'une hiérarchie dans la valeur que nous accordons à la santé humaine par rapport à la santé animale, il s'agissait d'une pure affaire d'organisation intérieure et de répartition des compétences entre cantons et Confédération. Le souci de la Confédération en ce qui concerne la santé humaine est donc intégral, vous le voyez, et nous constatons que cette santé, qui est souvent soumise à rude épreuve dans le monde moderne, doit être recherchée et défendue par tous les moyens scientifiques possibles et imaginables.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes

31 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Nationalrat – Au Conseil national

90.366

Interpellation Zimmerli Militärpferdeanstalt. Verlegung Transfert du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée

Wortlaut der Interpellation vom 8. Februar 1990

Der am 25. Januar 1990 bekanntgegebene Entscheid des Bundesrats, die Eidgenössische Militärpferdeanstalt (Empfa) mit dem Eidgenössischen Gestüt in Avenches zusammenzulegen, hat bei den betroffenen Mitarbeitern des Eidgenössischen Militärdepartements, bei den Behörden von Kanton und Stadt Bern sowie in einer breiten Öffentlichkeit Verwunderung und Enttäuschung ausgelöst.

Ich ersuche deshalb den Bundesrat, folgende Fragen zu beantworten:

1. Bestehen zwingende militärische Gründe für den Verlegungsentscheid, oder beruht dieser ausschliesslich auf verwaltungsökonomischen Gründen?
2. Soll die Tätigkeit der Empfa in Avenches eingeschränkt werden? Wenn ja: warum und in welchem Umfang? Wenn nein: welche Kosten verursacht die Verlegung der Empfa, und wann gedenkt der Bundesrat, beim Parlament um die erforderlichen Kredite nachzusuchen?
3. Besteht zwischen der Verlegung der Empfa und dem Weiterbestand der Train-Truppen ein Zusammenhang? Wenn ja: welcher?

Texte de l'interpellation du 8 février 1990

Le Conseil fédéral a fait connaître le 25 janvier 1990 sa décision de réunir le Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA) avec le haras fédéral d'Avenches: le personnel concerné du Département militaire fédéral, les autorités du canton et de la ville de Berne ainsi que de larges cercles de la population en ont été surpris et déçus.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Cette décision de transfert se fonde-t-elle sur des raisons militaires sérieuses ou exclusivement sur des motifs de gestion administrative?
2. Les activités du DFCA à Avenches seront-elles réduites? Dans l'affirmative, pourquoi et dans quelle mesure? Dans la négative, quels frais le transfert du DFCA va-t-il entraîner et quand le Conseil fédéral pense-t-il demander les crédits nécessaires au Parlement?
3. Y a-t-il un rapport entre le transfert du DFCA et le maintien des troupes du train? Dans l'affirmative, lequel?

Mitunterzeichner – Cosignataire: Hänsenberger (1)

Zimmerli: Am 25. Januar dieses Jahres überraschte der Bundesrat Stadt und Kanton Bern mit der Nachricht, die Eidgenössische Militärpferdeanstalt (Empfa) werde in Kürze mit dem Eidgenössischen Gestüt in Avenches zusammengelegt. Dieser Entscheid stiess nicht nur bei den bernischen Behörden, sondern auch bei einer breiten Öffentlichkeit auf Verwunderung und Enttäuschung. Dass die Empfa – praktisch genau 100 Jahre nach ihrer Gründung als Trägerin einer unbestritt-

nen kulturhistorischen Tradition, aber auch als geschätzte Ausbildungsstätte – sowie die 85 Arbeitsplätze kurzerhand aufgrund einer Empfehlung der Firma Mc Kinsey dem Streben nach Rationalisierung der Verwaltung geopfert werden sollten, stiess auf Unverständnis. Pferdezuchtverbände, Militärfachleute, international anerkannte Berner Veterinärmediziner, Freunde des Pferdesportes und viele andere mehr konnten und wollten nicht glauben, dass es sich bei der Verlegung der Empfa um eine sinnvolle Massnahme handle, zumal sich rasch herumsprach, dass der Mc-Kinsey-Bericht den qualitativen Anforderungen nicht genüge, wie sie für einen solchen Entscheid in unserem Land nun einmal unabdingbar sind.

So wurde von seiten der Wissenschaft den Verantwortlichen der Beraterfirma schlicht der nötige Sachverstand abgesprochen.

Die seitherige Entwicklung ist bekannt. Aktionskomitees zur Erhaltung der Empfa mit differenzierten Aufgaben für militärische Zwecke und als Ausbildungsstätte für den Pferdesport wurden gebildet. Im Nationalrat wurden am 5. und 7. Februar die Interpellationen Hari und Neukomm eingereicht, und ich habe mich meinerseits zusammen mit meinem Berner Ratskollegen Arthur Hänsenberger veranlasst gesehen, dem Bundesrat am 8. Februar drei konkrete Fragen zu stellen, die sich auf die umstrittene Verlegung der Empfa beziehen.

Am 15. August beantwortete der Bundesrat die beiden Interpellationen aus dem Nationalrat im Einvernehmen mit den Fragestellern schriftlich – wie üblich im anderen Rat –, allerdings in einer Art und Weise, die im Kanton Bern und auch in der Stadt Bern und über die Kantongrenze hinaus wiederum nicht befriedigte. Er erklärte, am Grundsatzentscheid der Verlegung festzuhalten, berief sich erneut auf diverse Untersuchungen und begründete das Bedürfnis des Bundes nach Errichtung zusätzlicher Verwaltungsgebäude, ohne im einzelnen auf den Finanzbedarf für diese Bauvorhaben, auf die Verlegung als solche und ohne auf die Schutzwürdigkeit der Empfa-Bauten einzugehen.

Meine Interpellation wurde in der Septembersession zugunsten der Hypothekarzinsüberwachung von der Traktandenliste gestrichen. Ich hatte aber keinerlei Anlass, sie – gestützt auf die schriftliche Beantwortung der Interpellationen Hari und Neukomm aus dem Nationalrat – zurückzuziehen. Die drei gestellten Fragen sind vielmehr aktueller denn je. Sie haben durch die Einreichung einer Petition von 140 000 Unterschriften für die Erhaltung der Empfa in Bern zusätzliches Gewicht erhalten. Wenn der Leiter der vom Bundesrat eingesetzten Arbeitsgruppe – ein hoher Beamter Ihres Departements, Herr Bundesrat – anlässlich der Einreichung dieser Petition öffentlich erklärt, die Mc-Kinsey-Studie sei nicht realisierbar, dann kann an den Entscheidungsgrundlagen meines Erachtens einfach etwas nicht stimmen. Praktisch gleichzeitig – ebenfalls Mitte September – wies überdies Professor Tschirky vom Betriebswirtschaftlichen Institut der ETH laut Presseberichten darauf hin, die Arbeitsgruppe sei schon vor dem Beschluss des Bundesrates zur Feststellung gekommen, dass eine Weiterführung der Empfa in Bern die kostengünstigste Lösung darstelle und dass mit gutem Willen aller Beteiligten dennoch ein weiteres Gebäude für die Bundesverwaltung in Bern gebaut werden könne.

Wenn die Expertenmeinung zutrifft, dass eine Verlegung nach Avenches nicht nur ein Mehrfaches gegenüber der allenfalls modifizierten Weiterführung der Empfa in Bern kostet, sondern auch militärisch nichts bringt – es wird nämlich vorgebracht, Avenches eigne sich für die Belange der Armee nicht, Reitpferde für Train-Unteroffiziere und -Offiziere auszubilden –, erscheint der vorab offenbar politisch motivierte Entscheid des Bundesrats in keinem guten Licht.

Die Berner Bevölkerung und die Berner Behörden erwarten vom Bundesrat klare Antworten auf die gestellten Fragen, nämlich:

1. Welches sind wirklich die Gründe für die Verlegung der Empfa?

2. Wieweit wird die Tätigkeit der Empfa in Avenches eingeschränkt, welche Kosten entstehen aus der Verlegung, und wann wird dem Parlament eine entsprechende Vorlage unterbreitet?

3. Besteht zwischen der Verlegung der Empfa und dem Weiterbestand der Traintruppen ein sachlicher Zusammenhang? Es geht mir nicht darum, Bern gegen Avenches auszuspielen oder gar falsch verstanden an Heimatschutz zu betreiben. Die Interpellation soll vielmehr mit Helfen, nach einer allseits befriedigenden Lösung zu suchen, welche die legitimen Bedürfnisse nach Schaffung von zusätzlichen Räumen für die Verwaltung ebenso befriedigen kann, wie sie die breitabgestützten Interessen an einer sinnvollen Weiterführung einer modernisierten Institution mit unbestreitbar kulturhistorischer und militärischer Polyvalenz in Bern zu berücksichtigen hat. In diesem Sinne hat der Bundesrat mit der Einsetzung der Arbeitsgruppe einen Schritt in die richtige Richtung getan; in diesem Sinne hoffe ich auch auf eine konstruktive Antwort auf die gestellten Fragen und danke dem Bundesrat im voraus dafür.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je rends tout d'abord hommage à M. Zimmerli pour la sérénité toute sénatoriale qu'il a mise au développement de son interpellation. En effet, ce n'est pas évident: en cette matière passionnelle, où des intérêts très vifs s'affrontent, où l'on piaffe parfois d'impatience, les considérations entourant cette intention du Conseil fédéral de déplacer de Berne à Avenches les installations du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée, plus connu sous son abréviation allemande d'EMPFA, ont déclenché de très vastes discussions.

Nous constatons que, depuis la suppression de la cavalerie, à fin 1973, les tâches du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée ont diminué. On s'est même posé des questions quant au principe de cette organisation, et son emplacement, lui aussi, a été abondamment discuté ces dernières années. Dans un rapport du 21 janvier 1985 déjà, la Commission de gestion du Conseil national recommandait au gouvernement d'élaborer un projet concret en vue de rattacher le Dépôt fédéral des chevaux de l'armée au Haras fédéral d'Avenches. Et ce fut une longue suite d'années sans réponse à cette demande de ladite commission, en sorte que la Commission de gestion eut, à un moment donné, une impatience un peu rugueuse à l'égard du Conseil fédéral qui mettait tant de temps à examiner ce problème pourtant relativement simple.

Le Conseil fédéral a précisément mis à profit ce long délai pour se livrer à un certain nombre d'études, conduites par des groupes de travail à Berne, et des groupes de travail externes et mixtes. Je puis vous assurer, Monsieur Zimmerli, que la plupart de ces études sont allées dans le sens du rattachement, mais d'autres firent apparaître les bienfaits de la solution actuellement en cours et du maintien du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée à Berne.

C'est finalement la thèse du transfert qui, tout bien considéré, a emporté la décision du Conseil fédéral. Et nous devons être parfaitement clairs: les considérations essentielles que le gouvernement a prises en compte pour proposer ce transfert au Parlement sont d'ordre économique et administratif. A son avis, le groupement de ces deux institutions, l'une relevant du Département militaire, l'autre de celui de l'économie publique, en un seul et même lieu, outre qu'il permettra de réaliser des économies de construction et d'exploitation, devrait permettre une promotion optimale du cheval, grâce aux effets de synergie – le mot est à la mode mais il exprime bien ce que nous voulons atteindre – des ressources relativement limitées à la disposition de la Confédération dans ce domaine.

La question ne se circonscrit pas au problème de l'utilisation rationnelle de nos moyens et de la promotion optimale du cheval. Nous nous rendons bien compte qu'au moment de la décision il faudra également prendre en considération des éléments affectifs par exemple, qui tiennent à la vieille tradition, de plus de cent ans en effet, de présence du cheval militaire à Berne. Il y aura, de surcroît, à prendre en compte des aspects humains que tout entrepreneur doit considérer lorsqu'il décide de transférer le siège d'une de ses institutions dans une autre région linguistique du pays, dans une autre ambiance, avec un personnel qui, par tradition, est très profondément attaché à Berne et à sa région. Il s'agira de prendre en compte ces éléments, le moment venu.

La deuxième question que vous me posez est de savoir si les

tâches relevant de la formation et de la garde des chevaux de l'armée seront redéfinies. Elles ne le sont pas dans l'état actuel des choses. Lorsque la décision de principe de transférer le Dépôt fédéral à Avenches aura été prise par le Parlement, le Conseil fédéral vous présentera des propositions quant aux moyens et aux méthodes qu'il conviendra d'appliquer à la garde des chevaux militaires. Est-ce que, le cas échéant, on assiste à une privatisation de ces activités? Cela n'est pas exclu, mais il serait tout à fait prématuré de l'affirmer aujourd'hui. La Commission de planification à laquelle vous avez fait allusion est actuellement au travail, et l'une de ses missions est de définir quel sera le sort, dans la nouvelle configuration éventuelle de ce projet, des moyens de la garde des chevaux de l'armée.

Les travaux de la commission sont convenablement avancés. A la fin de la semaine dernière, j'ai reçu le rapport intermédiaire de cette commission. Il sera soumis cette année encore au Conseil fédéral qui devra reprendre un contact intermédiaire avec les autorités bernoises.

Je considère en effet, Monsieur Zimmerli, qu'il y a eu un petit couac. Lorsque le Conseil fédéral a pris sa décision de principe, il entendait avoir un nouveau contact avec les autorités de Berne que sont le gouvernement cantonal, la municipalité de la ville, la société des bourgeois. Or, les délais impératifs de la Commission de gestion du Conseil national ne l'ont malheureusement pas permis, d'où une certaine incompréhension. Il sera donc indispensable que le Conseil fédéral soumette aux autorités bernoises, aux fins de discussion, le rapport intermédiaire auquel sa commission est arrivée. Ensuite seulement, la deuxième partie de l'étude pourra être conduite et devrait nous faire aboutir à un projet de message, vraisemblablement vers la fin de l'année prochaine. C'est à ce moment-là que se déclenchera le débat parlementaire, j'allais dire définitif.

Je réponds enfin à votre troisième question. Il n'existe aucun lien entre le transfert du dépôt fédéral des chevaux de l'armée et le maintien des troupes du train. Les besoins militaires d'équipement des troupes du train ne devront pas être touchés par les mesures de rationalisation prévues. Je le répète, il n'y a là aucune relation, alors que d'aucuns l'ont établie entre la volonté de transférer à Avenches ces activités et une mise en menace des troupes du train.

Zimmerli: Ich möchte Herrn Bundesrat Delamuraz für die wohlwollende und auch differenzierte Antwort auf die drei Fragen danken. Herr Bundesrat, ich will meine Stellungnahme auch entsprechend differenziert formulieren. Sie werden Verständnis dafür haben, dass ich mich zurzeit nur von Ihrer Antwort auf die dritte Frage voll befriedigt erklären kann.

90.522

Postulat Delalay Rebbaubeschluss Arrêté sur la viticulture

Wortlaut des Postulates vom 5. Juni 1990

Dank den unternommenen Anstrengungen, vor allem durch das Herausschneiden von Trauben und die freiwilligen Deklassierungen, erzielte die Weinwirtschaft in den letzten Jahren fühlbare Verbesserungen. Die Massnahmen der Kantone zur Qualitätsförderung und die Empfehlungen zur Erntebegrenzung genügen allerdings noch nicht, um die Produktion der Aufnahmefähigkeit des Marktes anzupassen.

Ich lade deshalb den Bundesrat ein, so rasch wie möglich einen neuen Rebbaubeschluss vorzulegen; dieser soll die vor dem negativen Volksentscheid vom 1. April 1990 vorgebrachten Einwände berücksichtigen und insbesondere:

- den Abschnitt über die Zuteilung der Importkontingente streichen;
 - die Festlegung der Mindestqualitätsgrade nach Kategorie und Region durch die Kantone vorsehen;
 - bei Ueberschüssen eine zweckmässige Regelung treffen.
- Im weiteren ersuche ich den Bundesrat, gleichzeitig die Bestimmungen der Lebensmittelverordnung über den Zuckergehalt von Weinen anzupassen.

Texte du postulat du 5 juin 1990

Des améliorations sensibles ont été réalisées ces dernières années dans l'économie viti-vinicole grâce aux efforts consentis par les mesures d'égrappage et les déclassements volontaires. La promotion de la qualité par les cantons et les recommandations de limitation des récoltes n'entraînent cependant pas une maîtrise compatible avec le pouvoir d'absorption du marché.

J'invite donc le Conseil fédéral à présenter rapidement un nouvel arrêté sur la viticulture qui tienne compte des objections formulées avant le vote négatif du 1er avril 1990, en particulier par:

- la suppression du chapitre réglant l'attribution des contingents d'importation;
- la fixation par les cantons des degrés de qualité minima par catégorie et par région;
- la réglementation pratique en matière d'excédents.

Je prie aussi le Conseil fédéral de présenter simultanément la modification des dispositions de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires (ODA) sur la teneur en sucre des vins.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Béguin, Cavadini, Cottier, Ducret, Flückiger, Gautier, Huber, Jelmini, Lauber, Piller, Reichmuth, Reymond, Schmid (13)

M. Delalay: Le postulat que j'ai déposé le 5 juin faisait suite au refus par le peuple de l'arrêté sur la viticulture en date du 1er avril dernier. Dans l'intervalle, j'ai obtenu l'assurance que le Conseil fédéral était disposé à remettre sur le métier de nouvelles dispositions qui sont aujourd'hui en consultation interne avant d'être publiées. Il devient donc inutile que je m'attarde sur l'argumentation justifiant et réclamant la préparation par le Conseil fédéral et par les Chambres d'un nouvel arrêté sur la viticulture. Je considère le but premier du postulat comme déjà atteint et je remercie le chef du Département de l'économie publique de la célérité avec laquelle ses services ont été engagés dans la préparation d'un nouveau texte.

Dans cette situation, vous permettrez, Monsieur le Conseil fédéral et chers collègues, que j'aborde les aspects les plus discutés du texte légal qui doit réglementer la viticulture suisse ces 10 prochaines années. Trois chapitres ont été surtout contestés avant le vote du 1er avril: l'importation des vins et le système des enchères des contingents, les dispositions en vue de promouvoir la qualité, les limitations des quantités produites.

En ce qui concerne les importations, chacun s'accorde à penser que les dispositions de l'arrêté refusé par le peuple et réglant le système des enchères ne donnaient pas des garanties suffisantes. Elles ont été contestées aussi bien par les importateurs que par les consommateurs. Comme elles trouvent leur place dans le statut du vin, il n'y a aucune raison de les reprendre dans le futur arrêté sur la viticulture. Le système de promotion de la qualité a aussi été critiqué. La teneur minimale en sucre naturel de la vendange était jugée trop basse et d'aucuns craignaient que la latitude laissée aux cantons de fixer des normes plus sévères ainsi que les écarts entre les diverses catégories de vins n'assurent pas une application suffisamment stricte. Par souci de cohérence, nous devons nous rapprocher de nos principaux concurrents, de la Communauté européenne en particulier, et un système de zones avec des volumes minimums d'alcool fixés pour le vin de table et le vin d'appellation est en vigueur par exemple en France. Je souhaite que notre pays s'en inspire en introduisant dans l'arrêté des teneurs minimales en sucre par catégorie de vin et par région. Le seuil inférieur de teneur naturelle en sucre devrait être au moins de 62 degrés Oechsle qui donnent 8 degrés volume d'alcool en vin.

Interpellation Zimmerli Militärpferdeanstalt. Verlegung

Interpellation Zimmerli Transfert du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.366
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.11.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	885-887
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 483

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.